



ARRETE DU MAIRE
N°147 -2022

Portant réglementation temporaire de stationnement et de circulation
3 Place du 11 novembre 1918, en agglomération.

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 29 septembre 2022 de M. Anthony DOS SANTOS, représentant l'entreprise SAS TPO domiciliée

ZA des Aiguillons – route de la Douane à VAUGNERAY, pour le raccordement Enedis au 3 place du 11 novembre 1918,

Vu l'état des lieux,

Vu l'Accord Technique Préalable n°840 délivré par le service voirie sud Département du Rhône en date du 10/11/2022,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La chaussée sera réduite pendant la durée des travaux. Une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place. La vitesse sera limitée à 30km/h. Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable pour une durée de 5 jours à compter du 28 novembre 2022.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise SAS TPO est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. Anthony DOS SANTOS, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au SITOM Sud Rhône (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères),
- au service « exploitation » des Cars du Rhône (Sytral)
- à M. Anthony DOS SANTOS

Fait à Soucieu en Jarrest, le

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

24 NOV. 2022

Affiché le : 24 NOV. 2022